

COMpte Rendu de la Seance du Conseil Municipal du 26 Juin 2012

AM/AL/AR

Le Conseil Municipal de La Courneuve, légalement convoqué à 19 heures 30 par M. le Maire le 20 juin 2012, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances le 26 juin 2012 sous la présidence de M. POUX Gilles, Maire.

SECRETARE : Madame Muguette JACQUAINT

ETAIENT PRESENTS :

A l'ouverture de la séance : 23

M. POUX Gilles - Maire,
Mmes REZKALLA Nabihah - TENDRON-FAYT Muriel - M. THIBAUT Laurent - Mmes CADAYS-DELHOME Corinne - BOUROUHAHA Soumya - M. IRANI Joseph - Mme HAENN Danielle - M. MAIZA Rachid, Adjoints,
Mmes JACQUAINT Muguette - MICHAULT Chantal - MM. VILLEROT Jean-Michel - COUTEAU-RUSSEL Anthony - BOUAZIZ Jean-Luc - Mme GLANNY Francine - M. MHOUDINE Djamel - Mme KERCHOUNI Razika - M. BROCH Didier - Mmes BONS Georgette - Mme CLARIN Marie-Line - MM. TROUSSEL Stéphane - HERRERO Serge - BENLAFKIH Khaled, Conseillers.

A partir de la question n°3 : 24

M. GOLDBERG Daniel a rejoint l'assemblée

A partir de la question n°11 : 25

Mme DUCHESNE Cécile a rejoint l'assemblée

A partir de la question n°14 : 23

Mme KERCHOUNI Razika a quitté l'assemblée

Mme CLARIN Marie-Line a quitté l'assemblée

A partir de la question n°24 : 22

M. BENLAFKIH Khaled a quitté l'assemblée

AVAIENT DONNE POUVOIR DE VOTER EN LEUR NOM :

A l'ouverture de la séance : 10

M. MORE Eugène-Henri	à M. THIBAUT Laurent
Mme MOUIGNI Amina	à Mme HAENN Danielle
Mme DUCHENE Cécile	à M. VILLEROT Jean-Michel
Mme CROSNIER Perrine	à Mme TENDRON-FAYT Muriel
M. PUVANESPARARAJAH Arulanathan	à M. COUTEAU-RUSSEL Anthony
M. SANTOIRE Laurent	à Mme KERCHOUNI Razika
M. SCHULZ Didier	à Mme CLARIN Marie-Line
M. GOLDBERG Daniel	à M. Stéphane TROUSSEL
M. KAMIRI Samir	à Mme BONS Georgette
Mme CANABADY Saraniya	à Mme CADAYS-DELHOME Corinne

A partir de la question n°3 : 9

M. GOLDBERG Daniel a rejoint l'assemblée

A partir de la question n°11 : 8

Mme DUCHESNE Cécile a rejoint l'assemblée

A partir de la question n°11 : 9

Mme LECAILLON Liliane à Mme DUCHENE Cécile

A partir de la question n°14 : 7

Mme KERCHOUNI Razika a quitté l'assemblée

Mme CLARIN Marie-Line a quitté l'assemblée

ETAIENT EXCUSES : 4

M. MANDJOURSSA Haroon - Mmes LECAILLON Liliane - TIRERA Aoua - TAHRAOUI Eude

ETAIENT ABSENTS : 2

M. HAMZA Kamel - Mme LE FORBAN-KIRCHNER Jacqueline

LES MEMBRES PRESENTS ONT ETE INVITES A SIGNER LE REGISTRE

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 3 mai 2012.

M. Jean-Michel Villeriot souhaite que le procès-verbal du conseil municipal du 29 mars 2012 soit modifié s'agissant du contrat urbain de cohésion sociale. Le groupe des élus Lutte Ouvrière a, en effet, voté pour les subventions aux associations à l'exception des subventions au Secours Catholique et aux Jeunes Musulmans de France. Monsieur le Maire répond qu'il sera modifié.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 3 mai 2012.

Monsieur le Maire rend compte au Conseil des décisions qu'il a prises en vertu de sa délégation d'attributions :

TRAVAUX – FOURNITURES – PRESTATIONS DE SERVICE

N°91 DU 19 AVRIL 2012

Adoption d'un avenant n°1 au marché relatif à l'achat de fournitures de quincaillerie pour les ateliers municipaux conclu avec la Société QUINCAILLERIE IDF afin de prendre en compte l'achat d'articles hors catalogue en précisant que le prix de règlement desdits articles sera fixé sur devis (le montant du marché reste inchangé soit un montant compris entre 30 000€ HT et 110 000€ HT).

N°92 DU 23 AVRIL 2012

Adoption d'une convention de partenariat avec la Ville de Paris, la Ville de La Courneuve et Plaine Commune pour l'organisation d'une exposition au parc de Bagatelle « Savez-vous planter des choux », la Ville de La Courneuve participant à l'élaboration du synopsis de l'exposition sur la passé maraîcher de la région parisienne, à la rédaction des textes des panneaux didactiques et apportant son expertise et sa validation scientifique.

N°93 DU 23 AVRIL 2012

Renouvellement de la convention conclue avec le Centre Dramatique pour l'accueil de son personnel au restaurant communal pour une durée maximale de trois ans.

N°94 DU 24 AVRIL 2012

Renouvellement de la convention conclue avec le Conservatoire à Rayonnement Régional pour l'accueil de son personnel au restaurant communal pour une durée maximale de trois ans.

N°95 DU 24 AVRIL 2012

Renouvellement de la convention conclue avec le Lycée Jacques Brel pour l'accueil des élèves du micro-lycée Jacques Brel au restaurant communal pour une durée maximale de trois ans.

N°96 DU 25 AVRIL 2012

Adoption de marchés pour l'achat de séjours pour les jeunes courneuviens pour l'été 2012 conclu avec :

- l'association « O.D.C.V.L » - Comptoir de projets éducatifs : séjour à Saint Raphaël (Var) 10 places – découverte des activités de bord de mer et de la Région – séjour à Saint Guénolé (Finistère) 8 places – découverte du patrimoine Breton et activités sportives, pour un montant global de 19 215,04 €.

- l'association « V.V.L » (Vavances, Voyage, Loisirs) : séjour « jardin musical et éveil musical » à Tannerre (Yonne) 14 places ; séjour à Héry sur Ugine (Savoie) 13 places : escalade et randonnée ; séjour à Saint Hilaire (Vendée) 12 places : char à voile - voile ; séjour à Bourron Marlotte (Seine et Marne) 10 places : éveil artistique et sensibilisation à l'environnement ; séjour à Méaudre (Isère) 13 places : spéléologie – escalade ; séjour au Vieux Boucau (Landes) 10 places : voile – surf – pêche à pied et accrobanches, pour un montant global de 78 859,84€.

- la F.O.L 74 (Fédération des Œuvres Laïques de Haute Savoie) : séjour à Montvauthier (Haute Savoie) 10 places : aventurier des cimes – sports sensations ; séjour à Tausat (Bassin d'Arcachon) 10 places : voile – karting – plongée – équitation – kayak ; séjour à Arâches (Haute Savoie) 10 places : escalade – baptême en montgolfière ; séjour à Oléron (Charente Maritime) 10 places : voile – découverte des châteaux forts de la Région pour un montant global de 53 392€.

N°97 DU 2 MAI 2012

Adoption d'un contrat avec la société LINDE FRANCE pour la mise à disposition de douze bouteilles de gaz industriel pour les services techniques de la Ville d'une durée d'un an pour un montant de 1 452 € TTC.

N°98 et 99 DU 2 MAI 2012

Adoption de marchés à bons de commande pour l'achat de séjours « été 2012 » pour les jeunes :

- N°98 : lot n°1 Séjours thématiques avec la société « TEMPS – JEUNES » pour des séjours découvertes sports, nature, sciences pour un montant maximal de 86 000 € TTC.

- N°99 : lot n°2 Séjours itinérants avec l'Association DECOUVERTE ET NATURES (ADN) pour des séjours randonnées à la mer et à la montagne pour un montant maximal de 32 000€ TTC.

N°100 DU 2 MAI 2012

Adoption d'une convention de prestation de services avec la SOCIETE COLOMER EXPERTISES en vue de l'estimation de l'indemnité d'éviction de la boutique sise 42 avenue Paul Vaillant Couturier dont la Ville est propriétaire pour un montant global et forfaitaire de 3 000 € TTC décomposé comme suit : 900 € HT à la signature de la convention et 2 100€ HT une fois la prestation réalisée.

N°101 DU 3 MAI 2012

Adoption d'un marché d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage conception-réalisation avec la Société EPOC INGENIERIE pour la construction d'un groupe scolaire sur le stade Daniel Féry pour une durée de 24 mois et pour un montant de 132 451,02 € TTC.

N°102 DU 3 MAI 2012

Adoption d'un avenant n°1 au marché relatif à l'achat de fournitures de pièces électroniques pour les ateliers municipaux conclu avec la société REXEL afin d'ajouter à la liste des fournisseurs et remises existantes, la liste des nouveaux fournisseurs et leurs remises correspondantes (le montant du marché reste inchangé, soit compris entre 20 000€ HT et 100 000€ HT).

N°106 -107 - 108 DU 9 MAI 2012

N° 106 : Adoption d'une convention avec l'AGENCE HIPPIQUE pour l'organisation de journées d'animation de voltige équestre, des ateliers pédagogiques et un spectacle lors de La Courneuve Plage du 7 juillet au 12 août 2012 pour un montant maximum de 23 000€.

N°107 : Adoption d'une convention avec la Société ESCAL'GRIMP pour la location d'un mur d'escalade (montage, démontage, transport) pour La Courneuve Plage du 7 juillet au 12 août 2012 pour un montant maximum de 7 415,20€ TTC.

N°108 : Adoption d'une convention avec le Comité régional d'Ile de France de Boxe Anglaise pour l'organisation de cinq séances d'animation les 13,21, 27 juillet et les 3 et 10 août à La Courneuve Plage pour un montant de 2 040€ TTC.

N°109 DU 9 MAI 2012

Adoption d'un contrat avec la société APAVE PARISIENNE SAS pour le contrôle périodique et réglementaire des dispositifs de productions d'images (contrôle pour la mammographie numérique, capteur de plan pour la radiologie, panoramique dentaire) au Centre Municipal de Santé pour un montant annuel de 2 486,49€ TTC.

N°110 DU 9 MAI 2012

Adoption d'un marché avec la société PROTECT SECURITE pour l'entretien des extincteurs, RIA et installations de désenfumage dans les bâtiments communaux pour une durée de 12 mois renouvelable deux fois pour un montant maximum de 50 000€ HT.

N°112 DU 10 MAI 2012

Adoption d'un contrat avec la Compagnie ELTHO pour l'organisation des spectacles « Léonde et Léa) le 1^{er} juin 2012 et « je me souviens d'Antigone » le 2 juin 2012 au Centre Culturel Jean Houdremont pour un montant de 4000€.

N°113 DU 10 MAI 2012

Adoption d'une convention avec l'association EEDF de Caen pour la prise en charge d'un séjour de vacances adaptées pour un jeune du 30 juillet au 18 août 2012 pour un montant de 2 012 €.

N°115 DU 11 MAI 2012

Adoption d'un marché avec la société VELS, à bons de commande - lot n°2 séjours linguistiques - pour l'achat de séjours d'été pour les jeunes courneuviens pour un montant maximal de 47 000 € TTC.

N°116 DU 11 MAI 2012

Adoption d'un avenant n°1 au marché à bons de commande conclu avec la société VORTEX pour le transport domicile/travail d'agents municipaux dans le cadre de la politique d'insertion professionnelle en faveur des travailleurs handicapés pour prolonger de 6 mois ledit marché afin de respecter les délais de mise en concurrence pour la passation d'un nouveau marché.

N°117 DU 14 MAI 2012

Adoption d'une convention avec la CROIX ROUGE FRANCAISE dans le cadre du dispositif préventif de secours pendant La Courneuve Plage du 7 juillet au 12 août pour un montant maximum de 7 157€.

N°120 DU 15 MAI 2012

Adoption d'un contrat de prestations services avec la société LECOINTE TRAITEUR pour l'organisation du repas lors de la journée des seniors à Trilbardou le 14 juin 2012 pour un montant de 2 289,60€ TTC.

N°121 DU 22 MAI 2012

Adoption d'un marché de maîtrise d'œuvre de conception avec la société E.C.M.H. pour un élément de supportage et de montage de la sculpture de Claude et Rolland Brice pour son installation Place du Pommier de Bois pour un montant de 18 640,57€ TTC.

N°125 DU 23 MAI 2012

Adoption d'un contrat de prestation musicale avec Monsieur ALBERTINI pour la réception des noces d'or prévue le samedi 6 octobre 2012 pour un montant de 730€ TTC.

N°126 DU 23 MAI 2012

Adoption d'un contrat de prestations avec la société Le Nouvel Ermitage pour l'organisation de la journée d'Automne en direction des seniors de la Ville (spectacle, déjeuner, après-midi dansant) pour un montant de 4 160€ TTC.

N°128 DU 24 MAI 2012

Adoption d'un contrat avec l'Association RAYON DU FOND pour la présentation du spectacle « Virus » le 26 mai 2012 au Centre Culturel Jean Houdremont pour un coût de 1 700 TTC.

N°131 DU 25 MAI 2012

Adoption d'un contrat avec l'association KESKIA pour la présentation du spectacle « Rocé » le 26 mai 2012 au Centre Culturel Jean Houdremont pour un coût de 3 210€ TTC.

N°132 DU 25 MAI 2012

Adoption d'un contrat avec LA POSTE pour le traitement de mise à jour des adresses du fichier électoral pour un montant de 1920,78€ TTC.

N°133 DU 29 MAI 2012

Adoption d'une convention de prestation avec la société SOIRS DE FETES pour l'achat d'un spectacle pyrotechnique pour les festivités du 14 juillet 2012 pour un montant de 15 000 €TTC.

GESTION LOCATIVE

N°104 DU 7 MAI 2012

Adoption d'une convention avec l'association MOTO SPORT COURNEUVIEN pour la mise à disposition du terrain sis 37 avenue Victor Hugo à titre gratuit pour une durée d'un an renouvelable une fois.

N°135 DU 31 MAI 2012

Adoption d'une convention de mise à disposition d'une partie du jardin et de l'accès à la cour des bâtiments situés 11, rue de l'Abreuvoir à Mme FAASSE pour lui permettre de mener des actions de jardinage pour la conservation d'une collection de plantes cultivées.

CONTENTIEUX

N°103 DU 3 MAI 2012

Désignation de Maître GALDIN-GASTAUD en vue de l'assistance et de la représentation de la Ville dans le contentieux engagé par M. BEHANZIN, pour atteinte à la présomption d'innocence suite à la publication d'un article dans le journal « Regards ». Pour rappel, M. BEHANZIN est propriétaire d'un pavillon situé 30 rue Moquet pour lequel la Ville a engagé un contentieux pour de nombreuses infractions aux règles d'urbanisme.

N°105 DU 9 MAI 2012

Désignation de Maître CHAUSSADE en vue de l'assistance et de la représentation de la Ville dans le contentieux engagé par M. ECHARD contre la Ville devant la Cour Administrative d'Appel en matière de recouvrement de créances relatives à des travaux d'office.

N°127 DU 24 MAI 2012

Désignation de Maître PERU en vue de l'assistance et de la représentation de la Ville dans le cadre des procédures de référés et déférés préfectoraux tendant à l'annulation des arrêtés contre les expulsions locatives, les coupures d'eau et les coupures d'énergie.

N°129 DU 24 MAI 2012

Désignation de Maître GALDIN-GASTAUD en vue de l'assistance et de la représentation de la Ville dans la procédure engagée par cette dernière pour mettre fin à l'occupation illicite du terrain sis 20-22 rue Edgar Quinet lui appartenant.

M. Khaled Benlafkih, souhaite faire remarquer, s'agissant des décisions n° 120 du 15 mai 2012 relative à l'organisation d'un repas lors de la journée des seniors à Trilbardou et n°126 du 23 mai 2012 concernant l'organisation de la journée d'Automne en direction des seniors, qu'il est fait appel à un prestataire extérieur.

Monsieur Jean-Michel Villeriot, s'agissant de la décision n°100 du 2 mai 2012, n'est pas favorable à l'éviction du commerçant de la boutique, sise 42 avenue Paul Vaillant Couturier car c'est un commerce de qualité.

Monsieur Khaled Benlafkih, au sujet de la décision n°108 du 9 mai 2012 relative à l'adoption d'une convention avec le Comité régional d'Ile-de-France de boxe anglaise pour l'organisation de 5 séances d'animation à La Courneuve Plage, souhaite savoir s'il existe un lien entre le comité régional et une association locale.

Monsieur le Maire répond qu'il est fait traditionnellement recours à des prestataires extérieurs pour l'organisation des repas des seniors et pour la journée d'Automne. S'agissant du commerçant des Quatre-Routes, le pavillon, dans lequel il est installé et dont la Ville est propriétaire, est voué à être démoli dans le cadre du projet d'aménagement de l'Illet du marché. Quant au comité régional de boxe anglaise, il intervient parce qu'aucune association locale n'était disponible pour une telle animation.

Monsieur le Maire indique que c'est le dernier Conseil Municipal avant les vacances et que celui-ci intervient après l'élection présidentielle et les législatives, élections qui ont fait gagné la gauche. Il espère vivement que les réponses seront à la hauteur des attentes exprimées avec force notamment par les courneuviens. Enfin, il fait remarquer qu'à partir de ce Conseil Municipal, les notes sont accompagnées des délibérations afférentes suite aux demandes formulées à plusieurs reprises.

Ensuite, le Conseil Municipal discute et vote les questions inscrites à l'ordre du jour :

◆ PLAINE COMMUNE

1°) Adhésion de la Ville de SAINT-OUEN à Plaine Commune.

Le conseil municipal, à 31 voix pour et 2 abstentions (LO), émet un avis favorable à l'adhésion de la Ville de SAINT-OUEN à la communauté d'agglomération Plaine Commune.

2°) Création d'une Société Publique Locale et adoption des statuts.

Le conseil municipal, à 28 voix pour, 3 abstentions (PG et citoyens) et 2 contre (LO) :

- approuve la création de la Société Publique Locale dénommée « SPL Plaine Commune Développement ».
- approuve le projet de statuts de la SPL « Plaine Commune Développement ».
- décide que la ville de La Courneuve sera actionnaire au capital de la SPL « Plaine Commune Développement », à hauteur de 42 059€ dont 21 030€ à libérer immédiatement dès la création de la SPL.
- désigne M. Gilles POUX comme représentant de la Ville de La Courneuve au sein du Comité d'administration de la SPL « Plaine Commune Développement ».
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les statuts et tout document s'y rapportant.

◆ FINANCES

3°) Adoption du Compte Administratif de l'exercice 2011.

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil, et sous la présidence de Nabihha REZKALLA, Adjointe au Maire,

Le conseil municipal à 24 voix pour et 9 abstentions (PS, LO, M. Benlafkih),

a) adopte le compte administratif 2011, arrêté aux résultats suivants :

Excédent de fonctionnement :	5 104 692,96€
Déficit d'investissement :	5 020 738,40€

b) reporte le solde disponible de 83 692,96€uros à la section de fonctionnement, au compte 002-Excédent reporté qui sera repris dans la décision modificative n°1.

4°) Adoption du compte de gestion de l'exercice 2011.

Monsieur le Maire regagne la salle, et reprend la présidence de la séance.

Le conseil municipal à 30 voix pour et 3 abstentions (LO, M. Benlafkih), approuve le compte de gestion 2011 du Trésorier municipal, conforme au compte administratif du Maire.

5°) Affectation du résultat de l'exercice 2011.

Le conseil municipal, à 24 voix pour et 9 abstentions (PS, LO, M. Benlafkih), affecte le résultat excédentaire de fonctionnement au financement des investissements 2011 à hauteur de 5 021 000,00 €.

6°) Décision modificative n°1 au budget de l'exercice 2012.

Le conseil municipal, à 25 voix pour et 8 abstentions (PS, LO) adopte la décision modificative n°1 du budget 2012 équilibrée de la façon suivante :

	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Ensemble
<u>FONCTIONNEMENT :</u>			
Recettes	0,00	501 000,00	501 000,00
Dépenses	0,00	501 000,00	501 000,00
soldes =	+0,00	+0,00	+0,00
<u>INVESTISSEMENT :</u>			
Recettes	10 007 007,21	5 098 992,79	15 106 000,00
Dépenses	14 919 862,18	186 137,82	15 106 000,00
soldes =	-4 912 854,97	+4 912 854,97	+0,00
<u>ENSEMBLE :</u>			
Recettes	10 007 007,21	5 599 992,79	15 607 000,00
Dépenses	14 919 862,18	687 137,82	15 607 000,00
soldes =	-4 912 854,97	+4 912 854,97	+0,00

7°) Subventions d'équipement – Durée d'amortissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de modifier comme suit les durées d'amortissement des subventions d'équipement :

- Biens mobiliers, matériel, études, coopération : 5 ans,
- Bâtiments, installations, terrains, routes, logement : 15 ans,
- Projets d'infrastructure d'intérêt national : 30 ans.

8°) Dotation de Développement Urbain (DDU).

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés:

- approuve la proposition de présenter le projet de la « Construction de la Maison pour tous Verlaine dans le quartier 4000 Nord » :
- avec un coût prévisionnel : 1.983.278€ H.T.
- une subvention sollicitée : 715 000€.

- autorise le Maire, ou son délégué, à signer la convention avec l'Etat et tout document s'y rapportant.

9°) Rapport d'utilisation du Fonds de Solidarité des Communes de la Région d'Ile-de-France attribuée en 2011 (SFRIF).

Le conseil municipal prend acte du rapport sur l'emploi du fonds de solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF) pour l'année 2011 d'un montant de 1 743 492 € qui ont contribué à financer des actions d'accompagnement social, notamment en direction de la jeunesse.

10°) Rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale attribuée en 2011 (DSUCS).

Le conseil municipal prend acte du rapport sur l'emploi des fonds de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) pour l'année 2011 d'un montant de 5 668 151€ qui ont contribué à financer des actions d'accompagnement social, notamment en direction de la jeunesse.

11°) Revalorisation des tarifs des activités culturelles pour la saison 2012/2013 :

- 1) Cinéma l'Etoile,**
- 2) Ateliers du Centre Culturel,**
- 3) Spectacles du Centre Culturel.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Fixe ainsi qu'il suit les tarifs applicables aux activités culturelles pour la saison artistique de 2012/2013 :

1- Cinéma l'Étoile

	Tarifs saison 2012/2013
Plein tarif :	5,50 €
Tarif abonnés :	
- Carte d'abonnement unique	5,00 €
- Tarif entrée abonné adulte	4,00 €
- Tarif entrée abonné jeune public (-12 ans)	2,50 €
Tarifs réduits pour les bénéficiaires ci-après :	
- Personnes handicapées	
- Moins de 18 ans	
- Étudiants	
- Familles nombreuses	
- Chômeurs	
- Bénéficiaires du R.S.A.	
- Titulaires de la carte Vermeil	
- 1 seul parent accompagnant un enfant titulaire de la carte d'abonnement, pour les séances jeune public	
	4,50 €
- Tarif spécial pour "Les amis de l'Étoile"	4,00 €
- Soirées spéciales (tarif découverte)	3,00 €
- Séances du mercredi toute la journée	4,50 €
- Groupes (scolaires, centres de loisirs, maisons de jeunes)	2,50 €
- Dispositif scolaire « collège au cinéma » et « Lycéens et apprentis au cinéma »	2,50€
- Supplément lunettes pour projections 3D	1,00€

2- Ateliers artistiques du Centre Culturel

	Tarifs saison 2012/2013	Tarif réduit appliqué aux courneuvien
Tarif à l'année :		
Tarif plein	250,00€	200,00€
Tarif réduit	190,00€	152,00€
Tarif partenaire (2)	120,00€	96,00€
Jeunes de 16 à 18 ans + étudiants	120,00€	96,00€
Jeunes moins de 16 ans	95,00€	76,00€
Tarif à la journée :		
(pour les stages courts)		
Tarif plein	25,00€	20,00€
Tarif réduit (1)	12,50€	10,00€
Tarif partenaire(2)	6,25€	5,00€

Les tarifs à l'année seront appliqués au prorata du nombre de mois s'écoulant entre la date d'inscription et la fin de la saison.

3- Spectacles et concerts au Centre Culturel

TARIFICATION TOUS SPECTACLES	Tarifs saison 2012/2013
-Abonnement	10,00€
- Tarif plein	10,00 €
- Tarif réduit, abonnés et groupes, jeune public (1)	5,00 €
- Tarif partenaires, jeune public réduit (2)	2,50 €
Pass 3 spectacles	
- Tarif plein	20,00 €
- Tarif réduit	10,00€

(1) Tarif réduit : Abonnés, privés d'emploi, bénéficiaires du R.S.A., familles nombreuses, étudiants, moins de 18 ans, titulaires de cartes vermeil, handicapés, groupes de plus de cinq personnes.

(2) Tarif partenaire : associations liées par convention et projet au centre culturel

12°) Revalorisation des tarifs de location des équipements sportifs pour la saison 2012-2013.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, fixe, ainsi qu'il suit les tarifs applicables pour la saison sportive à compter du 1^{er} septembre 2012 :

a) tarif d'entrée à la piscine Béatrice Hess : Tarif d'entrée à la piscine Béatrice Hess :

- Carte d'abonnement donnant droit à 10 entrées : 11,00€
- Entrées à l'unité : 1,50€

b) Location des équipements sportifs aux clubs sportifs corporatifs locaux et aux associations sportives non courneuviennes :

INSTALLATIONS SPORTIVES	Tarifs saison 2012/2013
STADES - TERRAINS DE GRANDS JEUX	
A-Terrain stabilisé / synthétique	
• Forfait pour la saison sportive (2 heures d'entraînement et 2 heures de matchs de championnat par semaine hors vacances scolaires)	1 348,21€
• Forfait pour la saison sportive sans match (2 heures d'entraînement par semaine)	512,98€
• Location de 2 heures en journée	148,11€
• Location de deux heures en soirée (avec éclairage) week-ends et jours fériés	209,85€
B-Stade – terrain gazonné	
• Location de 2 heures en journée	151,71€
• Location pour la saison sportive, 2 heures par semaine hors vacances scolaires	2 051,58€
• Location de deux heures en soirée (avec éclairage) week-ends et jours fériés	227,91€
• Location d'un terrain pour une manifestation exceptionnelle	738,63€
• Chèque de caution pour la location d'un terrain pour une manifestation exceptionnelle.	250,00€
GYMNASES	
• Location pour une heure de salle dans les gymnases	20,67€
• Location d'une salle pour une manifestation exceptionnelle	263,74€
• Chèque de caution pour la location d'une salle pour une manifestation exceptionnelle.	250,00€
COURTS DE TENNIS	
A - Courts extérieurs	
• Location pour une heure	9,00€
B - Courts couverts	
• Location pour une heure	22,00€
TERRAIN DE BOULES	
• Forfait pour la saison sportive	255,07€
• Location pour une rencontre en nocturne	52,77€
• Location pour une ½ journée	26,27€

13°) Autorisation de demande de subvention F.I.P.D 2012 auprès de l'Etat.

Le conseil municipal, à 30 voix pour et 4 abstentions (LO, M. Benlafkih), autorise le Maire, ou son représentant, à solliciter une subvention F.I.P.D. 2012 auprès de l'Etat d'un montant de 36 618€ (trente-six mille euros et six cent dix-huit centimes) pour cofinancer la création de trois périmètres vidéos – protégés sur la Ville correspondant à un investissement total de 77 226 € hors taxes (Soixante-dix-sept euros et deux cent vingt-six centimes) ainsi qu'à signer tout document nécessaire à cet effet.

14°) Attribution de subventions à plusieurs associations locales et d'intérêt public pour l'année 2012.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, à l'exception de la subvention à l'association Mémorial des « morts pour la France en Afrique du Nord de 1952 à 1962 de la Seine-Saint-Denis » votée 27 voix pour et 3 contre (LO), attribue au titre de l'année 2012, une subvention de fonctionnement aux associations ci-après pour un montant global de 27 200 € euros répartis comme suit :

NOM DE L'ASSOCIATION	OBJET	Montant en euros
LA COURNEUVE FLEURIE	Faire de la ville de la Courneuve, une cité agréable à vivre en favorisant le fleurissement des balcons fleuris. Donner une autre image de la ville. Nouvelle action : Salon de Jardinage 2012	2100
CGT	Défense des intérêts matériels et moraux des salariés sur la ville de La Courneuve.	18 000
CFDT	Syndicat professionnel. Défense des salariées et des demandeurs d'emploi.	2 000
CROIX ROUGE FRANÇAISE	Elle a vocation à participer par une activité continue à tous les efforts de protection et d'actions sociales, de prévention, d'éducation et de de protection sanitaires.	1 500
PRÉVENTION ROUTIÈRE	Elle étudie et met en œuvre toutes les mesures de nature à réduire la fréquence et la gravité des Accidents de la circulation.	600

NOM DE L'ASSOCIATION	OBJET	Montant en euros
COMITE DE JUMELAGE	Favoriser le jumelage avec les villes étrangères. Favoriser des échanges culturels, sportifs, économiques touristiques.	2 000
Mémorial des "morts pour la France" en en Afrique du nord de 1952 à 1962 de la seine saint Denis	Pérenniser la mémoire des militaires français du département de la Seine Saint Denis morts au cours de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie entre les années 1953 et 1962 par l'étude et la réalisation d'un monument portant seule référence à la période de guerre considérée et déclinant l'identité des militaires morts qui ont été victimes	1 000

15°) Attribution d'une subvention pour les associations « Coopactive–DiverScités » et « Les Petits Débrouillards », dans le cadre de la mise en place de l'Agenda 21 scolaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide l'attribution d'une subvention d'un montant de 2000€ (deux mille euros) à l'association « Coopactive – DiverScités » et l'association « Les Petits Débrouillards »

16°) Attribution d'une subvention exceptionnelle au Secours Populaire Français pour les victimes des séismes en Italie.

Le conseil municipal, à 29 voix pour et 1 abstention (M. Benlafkih), décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 3000€ (trois mille euros) au Secours Populaire Français pour venir en aide aux victimes des deux séismes en Italie.

◆ TRAVAUX - FOURNITURES ET PRESTATIONS DE SERVICES

17°) Approbation des projets de reconstruction/réhabilitation/extension des groupes scolaires Robespierre-Jules Valles, Charlie Chaplin et Joliot-Curie ainsi que du projet de reconstruction du Centre Municipal de Santé : lancement des concours de marché de maîtrise d'œuvre.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

a) Pour le projet d'extension du groupe scolaire C. Chaplin :

- Autorise le Maire, ou son représentant, à lancer la procédure de concours de concours, attribuer le marché et à signer tout document s'y rapportant.
- Autorise le Maire, ou son représentant à mettre en place un jury conformément aux dispositions de l'article 24 du Code des Marchés Publics.

- Autorise le Maire, ou son représentant, à arrêter le nombre des équipes concourantes à 4.
 - Autorise le Maire, ou son représentant, à attribuer à chaque équipe une prime de 30 000,00 € TTC.
 - Autorise le Maire, ou son représentant, à verser aux architectes participants au jury une indemnité de 300,00 € TTC par réunion.
- b) Pour le projet de réhabilitation du groupe scolaire Robespierre-Vallès, autorise le Maire, ou son représentant, à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert et à signer tout document s'y rapportant.
- c) Pour le projet de reconstruction /réhabilitation du groupe scolaire Joliot Curie :
- Autorise le Maire, ou son représentant, à lancer la procédure de concours et à signer tout document s'y rapportant.
 - Autorise le Maire, ou son représentant, à mettre en place un jury conformément aux dispositions de l'article 24 du Code des Marchés Publics.
 - Autorise le Maire, ou son représentant, à arrêter le nombre des équipes concourantes à 4.
 - Autorise le Maire, ou son représentant, à attribuer à chaque équipe une prime de 80 000,00 € TTC.
 - Autorise le Maire, ou son représentant, de verser aux architectes participants au jury une indemnité de 300,00 € TTC par réunion.
- d) Pour le projet de reconstruction du centre municipal de santé :
- Autorise le Maire, ou son représentant, à lancer la procédure de concours et à signer tout document s'y rapportant.
 - Autorise le Maire, ou son représentant, à mettre en place un jury conformément aux dispositions de l'article 24 du Code des Marchés Publics.
 - Autorise le Maire, ou son représentant, à arrêter le nombre des équipes concourantes à 4.
 - Autorise le Maire, ou son représentant, à attribuer à chaque équipe une prime de 66 000,00 € TTC.
 - Autorise le Maire, ou représentant, à verser aux architectes participants au jury une indemnité de 300,00 € TTC par réunion.

18°) Adoption d'un avenant n°1 au marché de conception – construction d'un groupe scolaire sur le stade Daniel Féry.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- adopte les termes de l'avenant n°1 au marché de conception – construction d'un groupe scolaire sur le stade Daniel Féry,
- autorise Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer ledit avenant ainsi que tout document s'y rapportant.

◆ JURIDIQUE

19°) Adoption d'un protocole d'accord avec la SCI «Les Résidences de l'Ecole» - Ilot des Pointes.

Le conseil municipal, à 27 voix pour et 3 contre (LO) :

- approuve le protocole d'accord à signer avec la SCI « Les Résidences de l'Ecole »,

- autorise le Maire, ou son représentant, signer ledit protocole ainsi que tout document s'y rapportant.

◆ **AMENAGEMENT**

20°) Mise en œuvre de la loi n°2012-376 du 20 mars 2012 relative à la majoration des droits à construire – Consultation du public.

Le conseil municipal, à 27 voix pour et 3 contre (LO) :

- approuve le lancement de la consultation du public,
- approuve les modalités de ladite consultation, à savoir la mise à disposition d'une note d'information auprès du public décrivant les incidences de cette réforme sur le différent zonage du PLU, du 17 septembre au 17 octobre 2012.

21°) ZAC de la Tour : cession du terrain situé rue du 17 octobre 1961, parcelle cadastrée section AH n°232a à la SEM Plaine Commune Développement.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la cession à la SEM PLAINE COMMUNE DEVELOPPEMENT du terrain situé rue du 17 octobre 1961, parcelle cadastrée section AH n°232A au prix de 72 423€ (soixante-douze mille quatre cent vingt-trois euros).
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié ainsi que tout document s'y rapportant.
- autorise l'acquéreur à accéder au terrain dès-à-présent pour réaliser toutes études, tous sondages, tous référés préventifs destinés à permettre la mise en œuvre des permis de construire et de démolir.

◆ **VIE ASSOCIATIVE**

22°) Adoption d'une convention de subventionnement entre la Ville de LA COURNEUVE et l'Association Actions de Solidarité pour l'Autonomie Durable (A.S.A.D.) pour le projet "Bac-Permis-BAFA.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide l'attribution d'une subvention d'un montant de 10 000€ (dix mille euros) à l'association A.S.A.D pour le projet « BAC-PERMISS-BAFA ».
- adopte les termes de la convention de subventionnement entre la Ville de LA COURNEUVE et l'Association de Solidarité pour l'Autonomie Durable (A.S.A.D.) pour le projet « BAC-PERMISS-BAFA ».
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout document s'y rapportant.

◆ PETITE ENFANCE

23°) Adoption d'une convention de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis pour le projet d'extension de la Halte-Jeux "Arc en ciel".

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de réaliser l'extension de la Halte Jeux « Arc en Ciel » située au 8 place du Pommier de Bois et d'augmenter la capacité d'accueil de deux places supplémentaires.
- adopte les termes de la convention de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis pour le projet d'extension de la Halte-Jeux « ARC-EN-CIEL ».
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

24°) Adoption d'une charte d'engagements établie entre la Ville, le Conseil Général de Seine-Saint-Denis et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis pour le retour à l'emploi des assistantes maternelles au chômage ou en sous-activité.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- adopte les termes de la charte d'engagements établie entre la Ville, la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis et le Conseil Général de Seine-Saint-Denis pour le retour à l'emploi des assistantes maternelles au chômage ou en sous-activité.
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer ladite charte d'engagements, ainsi que tout document s'y rapportant.

◆ ENFANCE

25°) Organisation d'un « séjour familles » pour l'été 2012 et adoption du barème applicable pour la participation financière des familles.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de l'organisation du « séjour familles » du 11 au 18 août à Douarnenez.
- fixe le barème de la participation des familles aux séjours en famille calculé selon le quotient familial, à partir du coût moyen de 63,50€ comme suit :

Séjour famille (par personne)

	Tranches	Tarifs séjour €
Tranche 1	161 à 268	41,11 à 68,51
Tranche 2	269 à 368	68,51 à 89,03
Tranche 3	369 à 462	89,03 à 116,51
Tranche 4	463 à 576	116,51 à 143,91
Tranche 5	577 à 734	143,91 à 185,02
Tranche 6	735 à 889	260,35
Tranche 7	890 à 1047	260,35
Tranche 8	1047 et +	260,35

◆ CULTURE

26°) Renouveau de l'adhésion de la Ville au Syndicat National des Scènes Publiques (S.N.S.P.).

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le renouvellement de l'adhésion au Syndicat National des Scènes Publiques.
- autorise le Maire, ou son délégué, à signer tout document se rapportant audit renouvellement.
- décide le versement d'une cotisation annuelle de 779 euros au Syndicat National des Scènes Publiques.

◆ RESSOURCES HUMAINES

27°) Approbation du principe de la mise en œuvre de l'apprentissage au sein de la collectivité.

Le conseil municipal, à 26 voix pour et 3 abstentions (LO) :

- autorise la collectivité à mettre en œuvre des contrats d'apprentissage.
- fixe à 3 le nombre de contrats d'apprentissage accueillis simultanément dans la collectivité.
- décide de prendre en charge financièrement l'accès au restaurant municipal pour les apprentis durant leur période de formation pratique ainsi que des ouvrages pour la préparation du diplôme visé dans la limite de 50 euros.
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents y afférents.

28°) Adoption d'une convention pluriannuelle avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (C.N.F.P.T).

Le conseil municipal, à 26 voix pour et 3 abstentions (LO):

- approuve les termes de la convention pluriannuelle avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale.
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous les documents y afférents.

Monsieur le Maire propose de procéder au vote du vœu présenté par le groupe des élus communistes et personnalités citoyennes et parti de gauche : La Courneuve demande une action de la Ministre de la Fonction Publique auprès du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (C.S.F.P.T) pour exiger le « droit à la réussite professionnelle ».

31°) Vœu présenté par le groupe des élus communistes et personnalités citoyennes et parti de gauche : La Courneuve demande une action de la Ministre de la Fonction Publique auprès du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (C.S.F.P.T) pour exiger le « droit à la réussite professionnelle ».

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, demande à ce que Madame La Ministre de la Fonction Publique interpelle le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale sur l'iniquité induite par ces mesures, sur les lourdes conséquences pour la carrière des agents territoriaux et la qualité du service public rendu aux habitants.

29°) Prise en charge par la ville des frais annexes de formation.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de prendre en charge les frais annexes (frais de transport, d'hébergement, de bouche) aux formations validées par la collectivité que celles-ci soient réalisées par le CNFPT ou tout autre organisme de formation agréé.

30°) Mise à jour du tableau des effectifs. :

Le conseil municipal, à 26 voix pour et 3 abstentions (LO) :

- décide :

- la création de quatre postes d'Agents de surveillance de la voie publique (catégorie C).
- la transformation d'un poste de Technicien Supérieur Principal (catégorie B) en un poste d'Adjoint Technique (catégorie C).
- la création d'un poste permanent à temps plein de « Support Technique » dans le cadre d'emploi des Adjoints Techniques (catégorie C)
- la création d'un poste permanent à temps plein de Responsable Administratif des Services Techniques dans le cadre d'emploi des Attachés Territoriaux.
- la création d'un poste permanent à temps plein de Responsable de la Quotidienneté et l'Agenda 21 dans le cadre d'emploi des Attachés Territoriaux.

- met donc à jour le tableau des effectifs.

◆ VŒUX

32°) Vœu présenté par le groupe des élus Lutte Ouvrière relatif à la situation des salariés à l'hôpital Delafontaine.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, s'associe au mouvement de mobilisation des salariés et des syndicats CGT, FO et SUD et à la journée d'action prévue le jeudi 28 juin 2012.

◆ QUESTIONS DIVERSES ET REPONSES AUX QUESTIONS ORALES

A la question orale posée par le groupe des élus socialistes, verts et citoyens relative à la restructuration de la résidence République de la SA HLM Plaine de France, Mme Nabihha Rezkalla répond que ce patrimoine date des années trente. Le projet de réhabilitation est en cours, il date de 2006. Il est resté en suspens dans l'attente du relogement de l'ensemble des locataires. Sur 82 appartements, 69 relogements ont été effectués, il reste 13 familles à reloger.

Le problème qui se pose est l'augmentation des coûts des travaux, le montage financier de l'époque n'est pas le même qu'aujourd'hui. Plaine Commune ainsi que l'Etat participent financièrement à ce projet, une demande va être faite auprès du Conseil Général de Seine-Saint-Denis. Une demande d'allongement des prêts a été effectuée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, il manque à peu près 650 000€. Une réunion pour trouver une solution s'est tenue avec les acteurs concernés. Mme Nabihha Rezkalla tient à souligner qu'il n'y a aucun squatt, le bailleur prend les mesures de sécurisation nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

**La Secrétaire,
Mugette JACQUAIN**

Le Président,

Gilles POUX

**Certifié affiché, le 4 Juillet 2012
Le Maire,**